



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données  
Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

Direction de la santé et des affaires sociales  
Secrétariat général  
Monsieur Alexandre Grandjean  
Conseiller juridique  
Route des Cliniques 17  
1700 Fribourg  
*Courriel*

Autorité cantonale de la transparence et  
de la protection des données ATPrD  
Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und  
Datenschutz ÖDSB

La Commission

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08, F +41 26 305 59 72  
www.fr.ch/atprd

—  
Réf: LS/fh 2017-PrD-86 et 2017-Trans-24  
Courriel: secretariatatprd@fr.ch

*Fribourg, le 30 mai 2017*

## **Droit d'exécution relatif à la loi du 18 mars 2016 sur l'enregistrement des maladies oncologiques : ouverture de la procédure de consultation**

Monsieur,

Nous nous référons à votre courriel du 7 avril 2017 concernant l'objet cité en référence et vous remercions de nous avoir consultés à ce sujet.

La Commission en a traité lors de sa séance du 23 mai 2017.

### **I. Sous l'angle de la protection des données**

De manière générale, la Commission se permet de rappeler que l'organe public qui fait traiter des données personnelles par un tiers demeure responsable de la protection des données. Il doit notamment donner au mandataire les instructions nécessaires et veiller à ce que celui-ci n'utilise les données ou ne les communique que pour l'exécution du mandat.

#### ***Ad Section 8 mesures de protection des données***

La Commission souligne la nécessité et l'importance du chiffrement des données à la transmission ainsi qu'au stockage, notamment dans la mesure où des données sensibles sont traitées. La clé de chiffrement devrait se trouver auprès du mandant et non du mandataire.

#### ***Ad articles 12 et 16***

La Commission précise que le patient peut demander, en tout temps, la radiation de ses données du registre compétent, s'il n'a pas fait opposition à la transmission de ses données dans les trois mois suivant l'information orale du médecin.

### **II. Sous l'angle de la transparence**

La Commission n'a pas de remarque à formuler.

Tout en vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Laurent Schneuwly  
Président